



Français saisonnier, retrait de permis en Suisse alcoolémie

Par **Jeje11**, le **18/04/2019** à **03:26**

Bonjour,

Je suis français, j'étais en saison d'hiver en Suisse et je me suis fait arrêter par les policiers suisses lors d'un contrôle avec plus de 2 g. Ils m'ont interdit de conduire en Suisse pour la fin de saison et m'ont pris mon permis français.

J'ai fini ma saison et ils ne veulent pas me redonner mon permis, ils veulent l'envoyer aux autorités françaises. Ils m'ont dit que mon permis serait valable en France mais étant donné que je venais juste de récupérer mon permis en France suite à une alcoolémie, est ce que ça ne va pas me créer des problèmes en France ?

Je dois envoyer à l'administration suisse une attestation de départ pour qu'ils l'envoient mon permis aux autorités françaises.

Je me demande si il ne faut pas mieux que je n'envoie pas cette déclaration et que je déclare mon permis simplement perdu/volé en France ? Qu'en pensez vous ?

Merci.

Par **morobar**, le **18/04/2019** à **07:54**

Bonjour,

Votre permis sera restitué de toutes façons restitué aux autorités françaises qui pourraient bien s'étonner de vos déclarations fantaisistes.
Le mieux serait peut-être de modifier vos habitudes et d'assumer.